

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES

Édition 2025 – 14e Festival International de Courts Métrages Cinéma en Liberté

Préambule

Cette charte est rédigée par l'association Au Cœur des Arts, organisatrice du Festival International de Courts Métrages Cinéma en Liberté.

Elle a pour objectif de cadrer l'engagement des bénévoles participant à la quatorzième édition du festival, qui se tiendra à Toulon du 18 au 20 juillet 2025, dans un esprit de respect, de responsabilité et de partage.

Chaque bénévole, par sa participation, contribue activement à la réussite de cet événement culturel majeur.

Engagements du bénévole

En tant que bénévole du festival, je m'engage à :

1. Participer aux missions qui me sont confiées avec assiduité, ponctualité et sérieux.
2. Respecter les consignes de l'équipe organisatrice et les plannings établis.
3. Prévenir le plus tôt possible en cas d'absence ou d'empêchement.
4. Adopter une attitude respectueuse, bienveillante et professionnelle envers le public, les artistes, les partenaires et l'ensemble des équipes.
5. Être un ambassadeur des valeurs du festival : ouverture, liberté, diversité culturelle, convivialité et curiosité artistique.
6. Respecter les locaux, équipements et espaces publics mis à disposition.
7. S'abstenir de consommer alcool ou substances illicites durant mes heures de mission.
8. Garder confidentielles les informations internes auxquelles je pourrais avoir accès dans le cadre de mon rôle.
9. Fournir les justificatifs administratifs suivants : fiche bénévole, carte d'identité, attestation d'assurance responsabilité civile

Engagements de l'organisation

L'association Au Cœur des Arts s'engage à :

1. Fournir à chaque bénévole une présentation claire des missions, des horaires et des lieux d'intervention.
2. Assurer un accueil et un accompagnement bienveillant tout au long de l'événement.
3. Créer un cadre convivial et sécurisant, propice à l'échange et à l'expérience collective.
4. Mettre à disposition, dans la mesure du possible, les moyens nécessaires au bon accomplissement des missions (badge, tee-shirt, repas...).
5. Valoriser l'engagement des bénévoles, notamment par une attestation de participation sur demande.
6. Repas inclus : vendredi midi et soir, samedi midi et soir (hors demandes de régimes alimentaires particuliers), ainsi qu'un lot de jetons.

En cas de non-respect

Tout comportement contraire à cette charte pourra entraîner un rappel des règles, voire une exclusion du dispositif bénévole, si nécessaire au bon déroulement de l'événement.

Signature

- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter dans le cadre de ma participation à la 14e édition du Festival Cinéma en Liberté, organisé par l'association Au Cœur des Arts.

Nom & Prénom :

Date :

Signature :